

Liste des adhérents devant fournir un certificat médical pour 2025/2026

NOM	PRENOM
ANDRE	Michèle
AUVIGNE	Gaelle
BOURGIN	Rémi
CHATELIN	Julien
DREUX	Julien
DUCLOS	Patrice
FRAUDEAU	Michel
GAUTIER	David
GICQUEL	Gerard
GISLAIS	Thierry
GRIVEL	Jean-Baptiste
HAASE	Stéphane
LAMANDE	Jean-Paul
LAVRILLOUX	Jean-Jacques
LE MABEC	Julien
LE PECHOUX	Annie
MAGNANT	Jean-Claude
MAIGNANT	Dominique - Jean
MARQUIS	Carl
MOY	Christelle
NAEL	Jean-Claude
PASCUCCI	Sebastien
RICHARD	Jerome
TOMCZAK	Stéphane
VALLAUD	Philippe
VILLEGER	Pierre

A partir de cette saison, un certificat médical de moins d'un an est obligatoire à partir de la catégorie Vétéran 1 et à chaque changement de catégorie Vétéran (tous les 5 ans), à condition de renouveler tous les ans votre adhésion. Toute interruption nécessitera alors la fourniture d'un nouveau certificat médical.

Sont donc concernés cette année celles et ceux né.e.s en 1985, 1980, 1975 etc... **même si vous avez déjà fourni un certificat médical pour la saison 2024/2025.**

Pour les seniors, l'attestation pour majeur est suffisante.

Pour les mineurs, l'attestation pour mineur est suffisante.

Dans ces deux derniers cas, si vous répondez OUI à une des questions, vous devez alors fournir un certificat médical.